

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

### PRESENTS (16) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, COLOMBET Agnès, SORCE Rose-Marie, EMONET Elisabeth, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, DEHOORNE Michaël, LAMY-QUIQUE Karine, DE LA CHAPELLE Grégory, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle.

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (9)

Hervé BANCOD a donné pouvoir à Jean-Luc VAUTHIER  
François CABY a donné pouvoir à Karine LAMY-QUIQUE  
Gérard PASTOR a donné pouvoir à Elisabeth EMONET  
Catherine COURTOIS a donné pouvoir à Frédéric GONDA  
Carole GARDET a donné pouvoir à Sylvia BUREL  
Aude SCOTTON a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL  
Kamila MORISET a donné pouvoir à Françoise JOSSERAND  
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à Grégory de LA CHAPELLE  
Vincent GASCA a donné pouvoir à Michaël DEHOORNE

### Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 27.09.2022  
Et publication le : 27.09.2022  
Le Maire,

ABSENTS EXCUSES (4) : Chantal CHARVIN, Corinne LETEROUIN, Véronique CANET, Flavien LEGER.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/09/2022

Date d'affichage : 12/09/2022

Michaël DEHOORNE a été élu secrétaire de séance.

## PAUSE MERIDIENNE – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES PERISCOLAIRES AVEC L'ESPACE D'ANIMATION DU LAUDON

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'Education ;

**Vu** la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

**Vu** le projet de convention annexé à la présente ;

**Considérant** que la Commune de Saint-Jorioz souhaite, en complément du personnel communal, faire appel à des intervenants extérieurs pour assurer l'encadrement des enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire durant la pause méridienne ;

**Considérant** que l'association « Espace d'Animation du Laudon » propose des ateliers et animations ;

**Considérant** que les activités se dérouleront du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 7 juillet 2023 inclus durant les périodes scolaires uniquement à raison de deux heures par jour ;

**Considérant** que l'Association met à disposition de la Commune six animateurs et un intervenant « théâtre » ;

**Il est alors proposé au Conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** les clauses de la convention annexée à la présente ;
- **D'AUTORISER M. le Maire** à signer ladite convention avec l'Espace d'Animation du Laudon ;

- D'AUTORISER M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ladite convention ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 20 septembre 2022

Le Secrétaire de séance,  
Michaël DEHOORNE



Le Maire,  
Michel BEAL

